

Enquête vidéo : le déroulé de la course-poursuite qui a conduit à la mort de Sabrina El Bakkali et Ouassim Toumi

Alors que s'ouvre le 7 novembre prochain à Bruxelles le procès de trois policiers impliqués dans une course-poursuite mortelle, « Le Soir » présente, avec le groupe de recherche et de contre-enquête belge Retrace, une reconstitution des événements sous forme d'enquête vidéo.



D.R.



Enquête -

Par Arthur Sente (en collaboration avec Retrace)

Publié le 3/11/2023 à 18:25 | Temps de lecture: 2 min ↻

Le 9 mai 2017, à 21h31, une moto pilotée par Ouassim Toumi (24 ans) entrainait en collision avec une camionnette VW Caddy conduite par l'inspecteur J. de la police de Bruxelles, positionnée sur la voirie à la sortie du tunnel Bailli, sur l'avenue Louise.

Le conducteur de la moto, lancée à une vitesse estimée entre 90 et 100 km/h, décédait sur le coup. Sa passagère Sabrina El Bakkali (20 ans), avec laquelle il devait se fiancer, perdait la vie au cours de la même nuit des suites de ses blessures.

Quelques minutes avant le drame, vers 21h25, les inspecteurs de police G. et S., patrouillant en voiture, avaient observé la moto circuler à proximité de la place Flagey (Ixelles) et avaient décidé de la suivre, sur base du constat qu'elle roulait à « vive allure ». Ils relèvent alors également un « manque d'équipement » des deux passagers cependant casqués (il est en fait reproché aux deux individus de ne pas porter de chaussures réglementaires) et un clignotant oublié lors d'un virage. Ces deux dernières infractions sont du 1^{er} degré (sur une échelle de 4), un niveau que Vias, l'institut belge pour la sécurité routière, qualifie d'infractions « mineures ». (<https://www.vias.be/fr/newsroom/la-belgique-doit-ameliorer-son-systeme-de-suivi-des-infractions/>) Les policiers décident sur cette base d'interpeller le conducteur. Puis, constatant qu'il ne s'arrête pas, se lancent dans une course-poursuite dont l'issue sera doublement fatale.

Le procès de trois des policiers impliqués doit s'ouvrir le 7 novembre devant le tribunal de police de Bruxelles. Ils sont poursuivis du chef d'homicide involontaire, « par défaut de prévoyance ou de précaution ». Les trois mis en cause bénéficient de la présomption d'innocence. Leurs avocats Me Sven Mary, Me Romain Delcoigne et Me Marc Haulotte, sollicités par *Le Soir*, n'ont pas souhaité s'exprimer en amont du procès.

A l'aide de multiples pièces du dossier judiciaire, de sources ouvertes et d'observations de terrain, et grâce aux capacités techniques du groupe indépendant de recherche et de contre-enquête Retrace (lire par ailleurs), *Le Soir* a coréalisé une enquête vidéo reconstituant la course-poursuite et l'accident. Celle-ci, s'appuyant notamment sur des modèles en 3D et des images satellites, permet de mieux visualiser et appréhender les faits.